



Casier/vesti retrouvé vide - l'employeur se dit "pas responsable"

Par **dydoo974**, le **30/12/2010** à **18:53**

Bonjour, Suite à un accident du travail, j'ai été licenciée pour inaptitude le 24 décembre (vive le vent...). A ce sujet, rien à déclarer pour le moment. Le jour de la remise de mon solde de tout compte et autres documents, j'ai ramené mes tenues de travail (entretenues par mes soins, à mon domicile, car c'est la règle dans l'entreprise) et avait prévu de récupérer mes effets personnels et autres effets professionnels présents dans mon casier, fermé à clef (cadena personnel), avec une étiquette portant mon prénom placée à l'endroit prévu à cet effet. J'ai retrouvé mon casier ouvert, vide, avec la mention "libre". Il n'y avait aucun responsable pouvant m'expliquer les faits. J'ai contacté mon employeur, en congés, par email, et son assistante de me répondre, qu'ils ne sont en aucun cas responsables. Et ne me répond pas au sujet du casier "occupé" qui est maintenant "libre". Et ne s'interrogent pas sur le fait qu'il manque des tenues professionnelles au moment de mon STC... Qu'en est-il ? puis-je porter plainte contre l'entreprise? contre un salarié "x" ? Il y a deux possibilités pour expliquer les faits : un salarié a cassé le cadenas et ouvert mon casier et voler le tout, OU l'entreprise l'a fait de son côté sans me prévenir, pour m'embêter (car il y a d'autres casiers libres, donc pas besoin de libérer le mien). Je ne peux rien prouver. J'ai été absente pendant plusieurs mois, mais je faisais quand même partie de l'entreprise, donc ils auraient dû me prévenir, de plus je venais régulièrement déposer des papiers, des arrêts, ... Enfin, l'entreprise n'est-elle pas tenue de veiller à l'état et disponibilité des casiers ? d'avoir un registre ? Il y avait des objets de moyenne "valeur" et des brouilles mais je suis totalement choquée! Dans l'attente de vos réponses documentées (si possible). Merci ! et bonnes fêtes de fin d'année !

Par **P.M.**, le **30/12/2010** à **19:11**

Bonjour,
Normalement, l'employeur est responsable des objets laissés dans le vestiaire de la salariée et en l'occurrence, la moindre des choses serait déjà de ne pas dénier toute responsabilité avant de tenter de rechercher ce qui a pu se passer...

Par **dydoo974**, le **31/12/2010** à **11:04**

Bonjour,
Merci de votre réponse,
j'ai reçu ce jour un email de mon employeur (enfin non, de son assistante) ce matin, qui ne répond toujours pas à mes questions quant à mon casier vide et libre dans le vestiaire, mais précise "ne pas vouloir polémiquer".
Ils ne cherchent donc pas à comprendre, ne réclament pas les tenues manquantes, ne s'inquiètent pas d'un éventuel vol en interne, ne s'émeuvent pas qu'un de leur salarié ait été volé en son absence, qu'un cadenas ait été fracturé...
J'ai l'impression qu'ils veulent faire comme-ci de rien n'était.
Je m'y rends cet après-midi, une discussion en face à face sera peut-être plus pertinente et constructive.
Merci,
Si d'autres personnes ont des informations complémentaires, je suis preneuse !
Bonnes fêtes de fin d'année

Par **P.M.**, le **31/12/2010** à **12:22**

Bonjour,
Vous pourriez leur répondre que vous non plus ne cherchez pas à polémiquer mais simplement à faire valoir vos droits...
Je vous propose par assimilation l'[Arrêt 71-40247 de la Cour de Cassation](#)